

Saint- Martin -d'Hères, le 23 mai 2016



**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 20 mai 2016**

N° 007 D 20.05.2016

Le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 20 mai 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

4.1.2 Modalités de tarification du programme ISEP

Considérant que le programme ISEP (International Student Exchange Program) est un programme facultatif d'échange d'étudiants entre la France et les Etats-Unis ;

Considérant que l'étudiant en licence ou master qui souhaite participer à ce programme règle ses droits d'inscription à l'Université Grenoble Alpes ; que cet étudiant reçoit à la fin de sa participation un relevé des notes obtenues dans l'université d'accueil américaine ; qu'il validera des crédits dans son cursus à l'Université Grenoble Alpes ; que l'étudiant n'obtiendra pas de diplôme de l'université américaine ;

Considérant que les tarifs appliqués à partir de l'année universitaire 2013/2014 sont reconduits à partir de la campagne de promotion des échanges de la rentrée universitaire 2015/2016 pour des échanges à partir de l'année universitaire 2016/2017 ;

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les modalités de tarification suivantes :

L'étudiant sortant devra verser à l'Université Grenoble Alpes la somme de 2800 euros par semestre d'échange passé à l'étranger dans la limite de deux semestres.

- d'une part, cette somme permettra à l'étudiant sortant de bénéficier d'une bourse dans l'université américaine partenaire ISEP qui l'accueillera pendant son échange (cette bourse couvrira les frais de logement ainsi que les frais de bouche) ;

- d'autre part, cette somme, permettra à l'université Grenoble Alpes de verser à l'étudiant entrant une bourse ainsi que la compensation de ses frais de logement soit 550 €/mois

conformément aux dispositions de l'article 1 de l'avenant à la convention liant l'établissement (en l'occurrence l'ex-UPMF) à ISEP signé le 5 novembre 2014.

Ce montant de 2800 euros est établi en fonction :

- du montant de la compensation des frais de logement, établi à partir du loyer moyen mensuel des résidences du CROUS pour les étudiants étranger, soit 300 €/mois
- du montant de la bourse versée par l'université Grenoble Alpes à l'étudiant étranger pendant un semestre : 250 €/mois,
- du montant de la cotisation versée par l'UGA à ISEP (USA et France) : 3000 €/an,
- du montant des frais de gestion du programme ISEP = 1250 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés les modalités de tarification du programme ISEP.

Membres en exercice : 37

Membres présents : 17

Membres représentés : 11

Nombre de votants : 28

Voix pour : 28

Fait à St -Martin -d'Hères, le 23 mai 2016

Publié le : 15/06/16

Transmis au Rectorat le : 09/06/16

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services
Joris Benelle

Joris BENELLE